Nations Unies S/PV.5270



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5270e séance

Vendredi 23 septembre 2005, à 10 h 20
New York

Président :	M. Baja	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Idohou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Smirnov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Oshima
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

05-52094 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. de Soto à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général. Je lui donne maintenant la parole.

M. de Soto (*parle en anglais*) : Le 12 septembre, aux premières heures du matin, Israël a retiré les derniers de ses militaires et les dernières de ses installations de la bande de Gaza; il s'agit du premier retrait de ce type du territoire palestinien occupé depuis le 4 juin 1967. Par ailleurs, à partir du 20 septembre, après avoir terminé d'évacuer les infrastructures civiles de l'armée de quatre colonies de peuplement dans le nord de la Cisjordanie, les forces israéliennes ont mis fin à leur présence permanente dans la zone des colonies évacuées.

Le 20 septembre, le Quatuor, en réunion à New York, se félicitait de cette évolution de la situation, rendant hommage au courage politique du Premier Ministre Sharon, saluant le Gouvernement israélien, ses forces armées et sa police pour le calme et le professionnalisme avec lesquels ils avaient mené cette opération, et exprimant son appréciation pour l'attitude responsable de l'Autorité palestinienne et du peuple palestinien qui ont favorisé le maintien d'un climat de paix pendant l'évacuation.

Face à une opposition virulente, le Gouvernement israélien a montré qu'il était capable d'appliquer des décisions démocratiques d'intérêt général tout en sachant qu'elles entraîneraient des souffrances et des perturbations pour un nombre important de ses citoyens. L'attitude exemplaire manifestée par l'armée israélienne à l'égard des personnes concernées – contre certaines desquelles il a fallu faire usage d'une force prudente et mesurée – a montré que cette dernière appliquait les critères les plus élevés lorsqu'elle avait affaire à des civils.

Dans la déclaration qu'il a faite la semaine dernière à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, le Premier Ministre Sharon a dit aux dirigeants réunis dans la salle que les Palestiniens « ont également droit à la liberté et à une existence nationale souveraine dans leur propre État » (*A/60/PV.5*). En se retirant de la bande de Gaza et en mettant fin à la loi militaire qui y régnait, a-t-il dit, « Israël a démontré qu'il était prêt à faire des concessions douloureuses pour mettre fin au conflit avec les Palestiniens ». Se tournant vers l'avenir, le Premier Ministre a ajouté :

> « Le succès du Plan de désengagement offre des possibilités de faire avancer la paix, suivant les étapes prévues dans la Feuille de route. L'État d'Israël est attaché à la Feuille de route et à l'application des accords conclus à Charm el-Cheikh qui, je l'espère, permettront de dynamiser le processus politique » (*ibid.*).

Le moment choisi pour le désengagement israélien n'était pas le résultat d'un accord avec la partie palestinienne, il s'agissait d'une décision israélienne unilatérale. Toutefois, tous les secteurs concernés de l'Autorité palestinienne ont travaillé assidûment et de manière constructive pour assurer la coordination avec leurs homologues israéliens, avec les bons offices et l'aide de James Wolfensohn, l'Envoyé spécial du Quatuor pour le désengagement; du général William Ward, Coordonnateur des États-Unis pour les questions de sécurité; et d'autres protagonistes internationaux, notamment le Gouvernement égyptien. Les craintes soulevées au début selon lesquelles l'opération essuierait des coups de feu se sont dissipées. Les groupes armés palestiniens se sont

abstenus dans l'ensemble d'une action violente contre les colons. Les colons israéliens, les forces armées et la police se sont retirés dans la paix. L'habitude de coordination qui s'est développée entre Palestiniens et Israéliens au cours de ces derniers mois constitue un atout précieux, sur lequel on devra faire fond dans la période à venir.

S'agissant de l'engagement du Quatuor et de ses activités, le Quatuor s'est réuni à l'ONU le 20 septembre pour débattre du retrait israélien et des perspectives de progrès vers la paix au Moyen-Orient. Une déclaration a été publiée à l'issue de la réunion, et les membres du Quatuor ont tenu une conférence de presse. Je n'ai donc pas besoin de présenter une exégèse détaillée aux membres du Conseil de sécurité. J'aimerais néanmoins mettre en relief quelques questions qui ont été abordées.

Il s'agissait premièrement de savoir comment tirer parti de l'impulsion donnée par ce désengagement et de progresser. Il était essentiel d'obtenir rapidement des améliorations dans la vie quotidienne des Palestiniens. Des projets à impact rapide, permettant de créer des emplois sont envisagés à cette fin. Mais il est également urgent que les parties règlent les quatre questions liées à la circulation des personnes et des biens sur les six questions recensées par James Wolfensohn. Le Quatuor a également insisté sur la nécessité pour les deux parties de déployer en parallèle des efforts renouvelés pour s'acquitter de leurs obligations dans l'ordre prévu par la Feuille de route. Des élections sont prévues pour bientôt dans le territoire palestinien occupé, et peut-être aussi en Israël. Des initiatives audacieuses devront attendre le moment le plus propice.

Une autre question évoquée par le Quatuor a été celle des groupes armés et du processus politique dans les territoires palestiniens. Le Quatuor a relevé que les dirigeants de l'Autorité palestinienne ont condamné la violence et ont essayé d'encourager les groupes palestiniens qui ont pratiqué le terrorisme à abandonner cette voie et à s'engager dans le processus démocratique. « En fin de compte », a déclaré le Secrétaire général, parlant au nom du Quatuor lors de la conférence de presse qui a suivi la réunion,

> « ceux qui souhaitent faire partie du processus politique ne devraient pas participer aux activités des groupes armés ou des milices car il y a une contradiction nette entre ces activités et l'édification d'un État démocratique » (*Communiqué de presse, SG/SM/10115*).

En réponse à des questions, les membres du Quatuor ont indiqué clairement, dans ce contexte, qu'ils considéraient les prochaines élections législatives comme faisant partie d'une transition vers un système démocratique. Il faut que ce soit un processus palestinien, et ce sont les Palestiniens qui doivent en être les chefs de file. Ils doivent pouvoir compter sur la coopération nécessaire de tous les intéressés afin que la transition aboutisse.

Au-delà du désengagement, le Quatuor a exhorté les parties à revenir au programme de coopération convenu à Charm el-Cheikh et à éviter toute action unilatérale susceptible de préjuger l'issue des questions touchant au statut définitif. Le Quatuor a réaffirmé que tout accord définitif devra être conclu par voie de négociations entre les parties et que le nouvel État palestinien devra être authentiquement viable et doué de contiguïté en Cisjordanie et de connectivité avec Gaza.

Tout en constatant qu'à Gaza et dans la partie nord de la Cisjordanie, Israël était allé au-delà des obligations que lui fait la première phase de la Feuille de route, le Quatuor a réaffirmé qu'il doit être mis fin à l'expansion des colonies de peuplement dans les autres zones et qu'Israël doit démanteler tous les postes avancés non autorisés. Le Quatuor a continué de noter avec préoccupation le tracé de la barrière de séparation israélienne, en particulier parce qu'il entraîne la confiscation de terres palestiniennes, restreint la circulation de personnes et de biens et sape la confiance des Palestiniens dans le processus de la Feuille de route du fait que le tracé semble préjuger ce que seront les frontières définitives d'un État palestinien.

S'agissant du désengagement, je n'ai pas besoin de m'attarder sur les détails du retrait qui ont été évoqués lors de l'exposé du mois dernier et plus tôt au cours de l'exposé d'aujourd'hui. Le retrait a été exécuté avec une rapidité étonnante et bien avant les dates prévues. Il n'y a plus de personnel militaire israélien ni d'installations militaires israéliennes, et ce qui a été laissé est traité conformément aux accords conclus entre les parties. Les organismes et programmes des Nations Unies s'efforcent d'appuyer la réalisation des objectifs énoncés par le Quatuor. Le succès de ces activités sera largement tributaire d'un

accès rapide et efficace et d'une sécurité suffisante, en particulier dans la bande de Gaza, afin que les organismes des Nations Unies puissent opérer dans la sécurité et avec efficacité.

S'agissant de la sécurité et de la violence, nous avions évoqué dans l'exposé du mois dernier l'aggravation de la situation palestinienne interne sur le plan de la sécurité pendant les préparatifs du retrait et immédiatement après le retrait. L'assassinat, apparemment extrajudiciaire, de l'ancien chef de la sécurité Moussa Arafat et l'anarchie entraînée par les célébrations spontanées des Palestiniens dans le sillage du retrait israélien, notamment à la frontière égyptienne, soulignent la nécessité pour l'Autorité palestinienne de prendre des mesures crédibles pour traduire en justice les auteurs d'actes violents antérieurs.

L'Autorité palestinienne a signalé qu'au cours des célébrations palestiniennes à Rafah à l'issue du retrait israélien, des armes légères avaient été introduites clandestinement dans la bande de Gaza. Le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, s'est engagé à empêcher de nouvelles infiltrations à la frontière. Le 15 septembre, alors que la force de police égyptienne chargée du contrôle de la frontière achevait son déploiement le long de la route dite Philadelphi, la frontière avec la bande de Gaza a été fermée, ce qui a mis fin à quatre journées de libre passage à grande échelle dans les deux sens. Depuis, la frontière est restée fermée.

La violence a persisté ailleurs au cours du mois dernier. Ce matin, des unités spéciales israéliennes ont tué trois Palestiniens à Tulkarem et des roquettes ont été tirées à partir de Beit Hanoun en direction d'Israël. Dans le courant de ce mois, un Palestinien a poignardé deux étudiants de yeshiva, un Britannique et un Américain, dans la vieille ville de Jérusalem, tuant un étudiant et blessant l'autre. Les forces israéliennes ont tué cinq Palestiniens à Tulkarem et un kamikaze palestinien s'est fait exploser à Beer Sheva, en Israël. Des roquettes de fabrication artisanale, des obus de mortier et des missiles anti-char ont également été tirés à partir de divers emplacements à l'intérieur de la bande de Gaza en direction des zones contrôlées par Israël et à proximité de villes israéliennes, quoique dans de moindres proportions. Au cours de la période considérée, au total 15 Palestiniens et un étranger ont été tués.

S'agissant de la construction du mur et des activités de peuplement, la construction du mur israélien en Cisjordanie progresse rapidement sur les parties du tracé qui n'ont pas été contestées en justice et dont la construction n'a pas été interdite par voie d'ordonnance judiciaire. Au 1er juillet 2005, environ 215 kilomètres étaient achevés et 176 kilomètres étaient en voie de construction, soit environ 58 % de la longueur totale du mur.

Lorsque mon collègue Ibrahim Gambari, chef du Département des affaires politique, a présenté un exposé au Conseil il y a un mois (voir S/PV.5250), il a parlé d'ordonnances en vue de la réquisition de terres permettant l'extension vers l'est du mur autour de Jérusalem, afin d'englober la colonie de peuplement de Ma'ale Adumim, ce qui a suscité de vives préoccupations puisque cela pourrait avoir pour effet, dans la pratique, de diviser la Cisjordanie. La construction de ce segment du mur n'a pas encore commencé. En ce qui concerne le plan controversé E1 pour la construction de colonies de peuplement dans la zone comprise entre Jérusalem et Ma'ale Adumim, le Vice-Premier Ministre a récemment réaffirmé l'engagement d'Israël d'en maintenir le gel, tout en réaffirmant son intention d'en reprendre la construction en temps voulu.

Je passe au bouclage et aux restrictions de la liberté de mouvement. Dans un rapport de juin 2004 intitulé « *Disengagement, the Palestinian Economy and the Settlements* », la Banque mondiale a déclaré que

> « Le relèvement de l'économie palestinienne dépend d'une allégement radical des bouclages internes dans l'ensemble de la Cisjordanie, de l'ouverture des frontières extérieures palestiniennes au commerce des produits de base, et du maintien d'un flux raisonnable de main d'œuvre palestinienne à destination d'Israël ».

Pour citer les paroles de James Wolfensohn, qui se fondent sur les conclusions de la Banque mondiale, « une économie palestinienne viable n'est pas possible sans le rétablissement de la liberté de mouvement à l'intérieur de la Cisjordanie ».

Depuis le début de 2005, il y a eu une réduction de 37 % du nombre d'obstacles internes placés sur les routes en Cisjordanie, y compris les postes de contrôle. Ces obstacles sont à présent au nombre de 376, d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies. Cette réduction a surtout touché la

partie nord de la Cisjordanie, où la circulation a été autorisée, conformément au désengagement de quatre colonies de peuplement du nord de la Cisjordanie. Des obstacles ont également été retirés dans la partie occidentale de la Cisjordanie, où le mur est en cours de construction, ce qui rend nombre de ces obstacles redondants.

Le plus grand impact de cet assouplissement est d'améliorer l'accès des Palestiniens aux services de santé et d'éducation, notamment des villages vers les villes principales. Il est peu probable, toutefois, que cela aboutisse à une amélioration considérable de la situation économique, car des retards continuent de se produire à cause des contrôles aléatoires de véhicules et des restrictions imposées aux déplacements à destination et en provenance des villes principales, en particulier Jérusalem.

À l'issue d'une série de discussions, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les forces de défense israéliennes (FDI) sont parvenus à une entente commune sur le nombre et l'emplacement des postes de contrôle et autres obstacles, bien qu'il y ait des divergences mineures au niveau de la définition. Le Bureau poursuit le dialogue avec l'Autorité palestinienne et les FDI en vue de lever les restrictions sur les mouvements de Palestiniens et d'examiner plus en profondeur l'impact des obstacles physiques.

Le retrait des soldats israéliens s'est traduit par la levée des restrictions imposées par Israël aux mouvements internes dans la bande de Gaza. Des restrictions sévères continuent de peser sur la délivrance de permis de travail aux travailleurs de la bande de Gaza souhaitant travailler en Israël et dans la zone industrielle d'Erez au nord de la bande de Gaza. Le 1er septembre, des commerçants palestiniens de la Cisjordanie ont été autorisés à entrer en Israël pour la première fois depuis qu'Israël avait imposé un bouclage général le 12 juillet 2005. Seul un nombre limité de travailleurs palestiniens munis d'un permis est autorisé à entrer en Israël et à Jérusalem-Est.

J'en viens à présent à la situation au Liban. Le 19 septembre, le Premier Ministre Siniora a présenté les plans de réforme politique, économique et institutionnelle de son gouvernement à la réunion ministérielle sur le Liban que le groupe restreint a tenue à New York. Le Secrétaire général et les membres du groupe ont réaffirmé leur intention d'aider le Gouvernement libanais dans son effort de réforme et dans sa recherche d'une stabilité durable. Une autre grande difficulté pour le nouveau Gouvernement sera d'introduire des réformes réelles dans l'appareil de sécurité. L'importance de ces réformes nous a été rappelée vendredi dernier, lorsqu'une bombe a explosé dans un quartier très peuplé de l'est de Beyrouth, faisant un mort et plus de 20 blessés. Le Secrétaire général a fermement condamné cet acte terroriste. Il a exprimé la détermination de l'ONU, et de ce fait de la communauté internationale, d'aider le Gouvernement libanais dans les efforts qu'il déploie pour améliorer la situation en matière de sécurité dans le pays et pour traduire en justice les auteurs de cet attentat et d'autres actes de terrorisme similaires.

Il semble que ces actes aient été conçus pour semer la panique et peut-être pour provoquer des réactions parmi le public libanais, mais nous avons l'impression que face à ces provocations, l'attitude du public a été mûre et calme. De toute évidence, la majorité des Libanais sont déterminés à ne pas laisser anéantir les progrès qu'ils ont réalisés vers un Liban uni, souverain et démocratique. Nous devons continuer de les aider dans cette voie.

Durant le mois écoulé, la Ligne bleue est restée relativement calme, même s'il y a eu deux tirs de missiles depuis le territoire libanais le 25 août. Un a atterri près du village libanais de Meis el Jabal, l'autre a traversé la Ligne bleue et a atterri près d'une zone résidentielle du Kibboutz Margilot, dans le nord d'Israël. Il n'y a heureusement pas eu de victimes. Le Hezbollah a nié toute participation, et il y a eu une revendication du Jihad islamique palestinien. Cependant, il est impossible d'établir avec certitude la responsabilité de cet acte. Néanmoins, il est clair que cela montre une fois de plus qu'il faut que le Gouvernement libanais exerce sa pleine autorité dans le sud du Liban et empêche ce genre de violations.

Dans le courant du mois dernier, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a observé sept violations de l'espace aérien libanais par Israël, la dernière ayant eu lieu le 22 septembre.

Le 8 septembre, les autorités israéliennes ont restitué le corps d'un combattant du Hezbollah qui avait été tué le 29 juin dans la zone des fermes de Shab'a. C'est le Comité international de la Croix-Rouge qui a organisé ce rapatriement.

Il y a eu un regain de tension le 16 septembre, lorsque deux bergers libanais qui avaient franchi la

Ligne bleue dans la zone des fermes de Shab'a ont été appréhendés par les FDI. La liaison établie par la FINUL avec les deux parties a permis en premier lieu de gérer le problème calmement et sans escalade. Cela a contribué à clore l'incident et à la libération des bergers par les FDI le lendemain par l'entremise de la FINUL.

Je souhaiterais maintenant conclure par quelques observations personnelles. Les bénéfices objectifs du désengagement de Gaza et du nord de la Cisjordanie qui vient de s'achever, sont évidents et il est assez facile de les énoncer. Les Palestiniens ont connu la joie de voir l'occupant partir; les Israéliens n'ont plus à s'occuper de cette tâche ingrate, de cette corvée à la Sisyphe, visant à protéger une parcelle de terre sur laquelle, pour paraphraser le discours du Premier Ministre du 15 août, les conditions sordides et le ressentiment sont juxtaposés de manière intenable avec la prospérité. Israël a démontré qu'il pouvait faire les sacrifices nécessaires pour réaliser la paix; les Palestiniens ont fait preuve de retenue face aux décisions unilatérales et au calendrier serré. Les forces de la modération ont prévalu sur celles de l'extrémisme pour se retrouver à nouveau – oserai-je le dire? – sur une même voie de modération et de volonté à accepter des compromis. Un mécanisme de coordination à tous les niveaux est en place. La base d'un partenariat véritable a été jetée, ce qui devrait encourager chaque partie à comprendre les besoins et les préoccupations légitimes de l'autre et à y accéder.

Le besoin de sécurité des Israéliens les a conduit à construire, en gagnant du terrain sur le territoire palestinien occupé, une barrière – un terme générique qui comprend un mélange de grillages, de fils de fer barbelés, de tranchées, d'appareils électroniques, de miradors et, dans certains endroits, essentiellement autour de Jérusalem, un mur d'une hauteur intimidante et d'un aspect très menaçant. De plus, Israël opère un système de barrages routiers et de postes de contrôles – certains sont permanents, d'autres intermittents – afin de contrôler la circulation des personnes et des marchandises qui entrent en Cisjordanie ainsi que sur la plus grande partie de ce territoire.

Outre le fait que la barrière, les bouclages et les difficultés rencontrées pour la traverser font obstacle à la reprise économique, pour de nombreux Palestiniens – je parle ici des millions de Palestiniens qui n'ont aucun contact avec ceux qui ont recours à la violence ni aucune sympathie pour eux et qui ne souhaitent se déplacer que pour gagner leur vie ou rendre visite à leurs proches dont ils sont séparés ou aller à l'école ou se faire soigner – ils sont une source d'humiliation et une mainmise permanente sur leurs aspirations à diriger un jour leurs propres affaires. Les dépenses engagées pour la construction de la barrière suscitent des doutes chez certains quant à son statut provisoire déclaré. Des questions ont également été soulevées de savoir si son objectif est uniquement d'assurer la sécurité.

Au-delà du soulagement d'avoir retrouvé ce territoire et la liberté de mouvement interne, les Palestiniens qui vivent à Gaza se demanderont ce qui a changé si cela n'est pas suivi par leur capacité à rejoindre leurs frères en Cisjordanie et dans le monde extérieur.

Alors que les Israéliens devraient comprendre ces considérations et reconnaître qu'en fin de compte il est dans leur intérêt d'y apporter une réponse, les Palestiniens, pour leur part, doivent comprendre, accepter et apporter une réponse au besoin d'Israël d'être assuré de la sûreté et de la sécurité de ses citoyens. Un nombre incalculable d'Israéliens innocents ont été les victimes des actes terroristes, et les Israéliens ont le droit d'exiger que cela cesse. Les Palestiniens – et pas seulement les dirigeants et le courant dominant – doivent accepter qu'il ne peut y avoir une solution au conflit entre Israël et la Palestine que dans le cadre de deux États vivant côte à côte et réglant leurs différends pacifiquement et respectueusement. Ils doivent renoncer à recourir à la violence comme moyen de parvenir à leurs fins, quelle qu'en soit la légitimité. Ceux qui ont commis des actes de terrorisme ou qui en sont les commanditaires devraient comprendre que cela a repoussé encore davantage la réalisation de l'objectif d'un État dans lequel les Palestiniens vivent dans la liberté et dans la dignité, plutôt que l'inverse.

On oublie souvent que la sécurité, au sens large, n'est pas qu'une exigence israélienne. Le peuple palestinien dans son ensemble exige que l'ordre public règne dans les rues, ce qui implique non seulement que la police soit efficace mais également que l'appareil judiciaire soit digne de confiance et que l'on mette fin à l'impunité et à la corruption. L'Autorité palestinienne est la base d'un État en gestation; les Palestiniens s'attendent, et c'est compréhensible, à ce qu'elle exerce les responsabilités qui sont normalement dévolues à un Gouvernement dans un État. Comme

l'ont dit les membres du Quatuor le mardi 20 septembre au cours de leur conférence de presse, l'Autorité palestinienne est en transition vers la démocratie. Les Palestiniens doivent voir qu'elle a pris le cap et qu'elle se dirige dans cette direction. La volonté politique de l'Autorité palestinienne doit être sans équivoque.

Le développement d'un État régi par la règle du droit, dans lequel le Gouvernement a le monopole des instruments de la violence – de toute évidence dans l'intérêt des Palestiniens – va de pair avec le renforcement du sentiment de sécurité d'Israël. Un État en paix avec lui-même crée la sécurité chez ses voisins.

Je souhaiterais terminer avec cette réflexion. Il est malheureusement difficile d'échapper à l'éternelle énigme de la poule et de l'œuf : les dirigeants israéliens exigent la fin de la violence avant de répondre aux autres préoccupations palestiniennes; les dirigeants palestiniens trouvent difficile pour leur part de persuader les extrémistes de faire preuve de retenue et d'accepter d'œuvrer vers l'établissement d'une démocratie s'ils ne sont pas en mesure d'indiquer une perspective manifeste de satisfaction de leurs objectifs légitimes dans un avenir proche.

Au-delà du désengagement, il est difficile de voir comment apporter une réponse à cette question et comment faire progresser le processus autrement que par l'exécution en parallèle des obligations respectives des parties, qui est la démarche du Quatuor dans la Feuille de route entérinée par le Conseil de sécurité. À la lumière de l'association des faits créés sur le terrain et des déclarations d'intention d'Israël, de nombreux Palestiniens se posent des questions sur les perspectives d'avenir d'un État palestinien viable à long terme. Seul Israël peut les persuader que cela est toujours réalisable et les encourager ainsi à œuvrer de concert à la réalisation de cet objectif. Pour leur part, les Israéliens ont des raisons de se demander si l'État qui est en train d'émerger à leurs côtés sera un bon voisin. Afin de renouveler la confiance israélienne, les Palestiniens devront montrer qu'ils seront en effet ce bon voisin en réalisant des efforts concrets et convaincants pour mettre fin à la violence. Ainsi, en comprenant les besoins et les préoccupations de l'autre, les parties progresseront parallèlement, renforçant ainsi mutuellement leurs résultats.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je remercie M. de Soto de son exposé détaillé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je vais maintenant suspendre la séance et j'invite les membres du Conseil à des consultations. Par la suite, je reprendrai la séance afin de donner lecture d'une déclaration présidentielle.

La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 12 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité appuie la déclaration faite par le Quatuor le 20 septembre 2005 à New York, qui est annexée à la présente déclaration.
>
> Le Conseil de sécurité engage le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à coopérer, en même temps que les autres parties concernées, aux efforts visant à réaliser les objectifs énoncés dans la déclaration du Quatuor.
>
> Le Conseil de sécurité invite le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à prendre en parallèle de nouvelles mesures pour s'acquitter des obligations que leur fait la Feuille de route, de façon à continuer d'avancer vers la création d'un État de Palestine indépendant, souverain, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.
>
> Le Conseil de sécurité souligne l'importance et la nécessité de parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, basée sur toutes ses résolutions pertinentes, notamment ses résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), le mandat de Madrid et le principe de la terre contre la paix. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/44.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.